

VOTRE IP VOUS INFORME

L'élagage, un enjeu pour tous

Que dit la réglementation ?

L'élagage constitue un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité. Il répond à un besoin d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

Les branches d'un arbre, situées à proximité d'une ligne électrique sous tension, dès qu'elles approchent à moins d'un mètre, peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer, ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de «couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.»

Les responsabilités

À la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT (Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

À la charge d'Enedis

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux en informant chaque propriétaire au préalable. À la charge financière d'Enedis, l'élagage est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

- **Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne électrique.**
- **Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne, mais prévenir le service dépannage Enedis au 09 726 750... suivi des deux chiffres de votre département.**



« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »

L'élagage d'Enedis dans les Alpes en chiffres

(Savoie, Haute-Savoie et Isère)

- Élagage de végétation le long des réseaux* : **1 135 km**
- Budget : **5,7 millions d'euros**

* Réseaux Haute et Basse-Tension



[Cliquez pour d'informations sur l'élagage et les distances de sécurité](#)